



## **CONSEIL SYNDICAL**

### **Compte rendu de Séance du 9 décembre 2025**

Date de la convocation: 2 décembre 2025

Lieu de la séance: Maison du Touch – 31370 RIEUMES

Heure de la séance: 19h00

#### **Séance du 9 décembre 2025**

**L'an deux mille vingt cinq et le neuf décembre à 19 heures,**

le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul Marie BLANC**.

**Présents 42** : Daniel PAREDE (Beaufort), Paul Marie BLANC (Bérat), Guy CAILLABA (Cambernard), David HERNANDEZ DE LA LOSA (Capens), Pascale VITTADELLO (Casties Labrande), Valérie LEMARCHAND (Gratens), Jean-Marie PANIER (Labastide Clermont), Patrick SOUBEILLE (Lahage), Michel VERGNHES (Lautignac), Pierre CONDOJANOPOULOS (Longages), Francis BAGNERIS (Lussan Adeilhac), Gérard CAPBLANQUET (Marignac Lasclares), André COSTE (Mondavezan), Jean SERIGNAC (Montastruc Saves), Pierre MATTEI (Montgras), Gilbert GUILHEM (Peyssies), Patricia TOUROLLE (Le Pin Murelet), Georges DUPUY (Plagnole), Marie-Hélène LAUGA (Polastron), Pascal DELCOUDERC (Sainte-Foy-de-Peyrolières), Ghislain GADBIN (Savères).

Communauté de Communes Cœur de Garonne : Jean-Luc ABADIE, Pierre BOLLATI, Gérard BOUBE, Charlene BOUE, Lauriane BOULP, Patrick BOURGEOIS, Thierry CHATTRAN, Eric CHELLE, David COURTS, Jacques DEJEAN, Michel DARIO, Sandro DIONISI, Pierre-Alain DINTILHAC, Alain FOURAIGNAN, Jean-Paul GOY, Claude HELIN, Gilles PODIO, Jean-Christophe SANCHEZ.

Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo : Alain REFUTIN, Pascal THEVENET.

Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain : Jocelyne TRIAES.

**Pouvoir 1** : Jean- François COMBES (Communauté de Communes Cœur de Garonne).

**Excusés 22** : Jocelyne DI MARE, Olivier PONDY, Maurice MORIN, Thierry SEVILLA, Cécile DESCADILLAS, Claude PERES, Thierry QUIOT, Brigitte DUBREUIL, Véronique PORTE, Martine LABARRERE.

Communauté de Communes Cœur de Garonne : Isabelle BANACHE, Serge BONNEMAISON, Eric CASTILLON, Jean-François COMBES, Christine CRAYSSAC, Alain DUTREY, Pierre LAGARRIGUE, William LARRIEU, Patrice RIGOLLET BOULONGEAT, Joseph TOFFOLON, Noël VERGE, Jocelin WIEDERHOLD.

**Secrétaire de séance** : Jean-Christophe SANCHEZ (Communauté de Communes Cœur de Garonne).

Assistaient à la séance : Isabelle PEREZ-CAZARD - Directrice SIECT ; Annabelle GAFFET – Secrétaire.

Monsieur Le Président demande à l'Assemblée un secrétaire de séance, Monsieur SANCHEZ Jean-Christophe se présente.

Monsieur le Président soumet à l'approbation le compte rendu de l'Assemblée Générale du 23 septembre 2025.

☞ *Adopté à l'unanimité*

## BUDGET EAU

### - ADMISSION EN NON VALEUR

Il convient d'admettre en non valeur des créances eau irrécouvrables pour un montant de 31 911,38€ concernant 506 pièces sur les exercices de 2010 à 2025.

Monsieur le Président met aux voix cette admission en non valeur pour un total de 31 911,38€.

☞ *Adopté à l'unanimité*

### - EFFACEMENT DE DETTES EAU POUR SURENDETTEMENT

Il convient d'autoriser l'effacement de dettes pour surendettement concernant des factures d'eau potable pour un montant de 5 081,13€.

Monsieur le Président met aux voix cette autorisation d'effacement de dettes pour surendettement pour un total de 5 081,31€.

☞ *Adopté à l'unanimité*

### - COMPTE ADMINISTRATIF PREVISIONNEL 2025

En section d'investissement, l'année 2025 sera excédentaire d'environ 0,9 M€.

Le montant des travaux et investissements réalisés en 2025 est estimé à 3,8 M€ (année 2024 : 6,2 M€ - année 2023 : 3,8 M€).

En section de fonctionnement, l'année 2025 sera excédentaire d'environ 1,9 M€ (0,5 M€ sans report), et Madame la directrice précise que le résultat est meilleur que celui qui était prévu au budget primitif avec 1,65 M€.

### - BUDGET PREVISIONNEL 2026

Il est prévu une dépense d'environ 3,9 M€ de travaux et investissements en 2026 pour :

- la réhabilitation de l'extension de l'usine du Fousseret (en cours de finalisation) ➤ 1,5M€
- le renforcement des canalisations Fousseret/Gratens (1<sup>er</sup> tronçon) ➤ 0,7 M€
- les travaux hors tranche et équipe en régie ➤ 1,2 M€
- les autres investissements ➤ 0,5M€

Les investissements seront financés par :

- une affectation des résultats 2025 à 30% soit 0,6 M€
- des travaux et investissements pour 3,9 M€
- un emprunt à 0,7 M€, subventions pour 0,6 M€

En fonctionnement, il sera proposé d'augmenter légèrement les tarifs, ce qui permettra d'atteindre un excédent comparable à celui du budget primitif de 2025 de 1,6 M€ (0,35 M€ sans report).

### - PROPOSITIONS TARIFS EAU 2026

Madame la Directrice explique que pour pouvoir financer les investissements prévus en 2026 et compenser les effets de l'inflation, il est proposé d'augmenter le tarif de la part consommation de 2% et de ne pas augmenter la part fixe, soit une augmentation résultante de 1,4% pour 120 m<sup>3</sup> sur le montant total HT perçu pour le syndicat.

La nouvelle réforme des redevances de l'Agence de l'eau a été mise en place à partir de 2025. Le tarif de la nouvelle redevance appelée « performance réseau eau » passe de 0,07 à 0,098 €/m<sup>3</sup>. Ce tarif est obtenu en multipliant le tarif de

base de l'agence en 2026 (0,14 €/m<sup>3</sup>) par le coefficient de modulation représentatif de la performance du réseau en 2024 (0,70), soit  $0,14 \times 0,70 = 0,098$  €/m<sup>3</sup>.

Le prix de l'eau 2026 est proposé à 2,62 € TTC pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>, soit une augmentation globale de 2,3%.

Les nouveaux tarifs ont été approuvés par la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux) du syndicat qui s'est réunie le 25 novembre dernier.

M. Le Président rajoute qu'un tarif urbain est différent d'un tarif rural. Les données SISPEA affichent un prix moyen sur le bassin Adour Garonne à 2,53€/m<sup>3</sup>. Celui du syndicat est légèrement supérieur, un effort important est à fournir pour pouvoir faire des investissements et notamment pour le remplacement des canalisations.

#### - ACTUALISATION BORDEREAU DE PRIX 2026

Comme chaque année, il convient de réactualiser le bordereau de prix, il s'agit de prix pour la réalisation des nouveaux branchements et la pose de compteurs, ainsi que les travaux de réparation et de frais divers sur le réseau. Il est proposé une augmentation de 2,5 % à chaque prix HT du bordereau.

Monsieur le Président met aux voix cette augmentation de 2,5 % au bordereau de prix pour 2026

*☞ Adopté à l'unanimité*

#### - OUVERTURE DE 25% DES CREDITS D'INVESTISSEMENTS 2026

Il convient d'approuver, avant le vote du budget 2026, l'ouverture anticipée de dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits d'investissements prévus sur le budget Eau 2025.

Monsieur le Président met aux voix cette ouverture jusqu'à 25% des crédits d'investissements 2025

*☞ Adopté à l'unanimité*

#### - BILAN LIGNE DE TRESORERIE INTERACTIVE 2025

Madame la Directrice indique que la ligne de trésorerie ouverte en 2024 pour un montant de 1 M€ a été remboursée au mois d'avril. La nouvelle ligne de 2 M€ ouverte auprès du Crédit Mutuel pour 2025 a été utilisée entre mai et août pour un maximum de 1,6 M€, et remboursée. Elle sera de nouveau utilisée à hauteur d'environ 1 M€ en décembre pour le reversement des redevances à l'agence de l'eau et dans l'attente des encaissements des factures d'eau.

#### - OUVERTURE LIGNE DE TRESORERIE POUR 2026

Il est proposé d'ouvrir une nouvelle ligne de trésorerie en 2026 du même montant que celle de 2025, soit 2 M€, compte tenu des dépenses encore attendues mensuellement pour la finalisation des travaux de l'usine du Fousseret et les travaux sur le réseau.

La consultation des banques sera réalisée au mois de mars 2026.

### TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS

#### - 49EME TRANCHE

Madame la Directrice présente l'avancement des travaux du Fousseret et indique que la phase de mise en route de la nouvelle file a été lancée. La nouvelle file de traitement a été mise en service depuis septembre. La réhabilitation de la file existante est en cours. Les travaux seront finalisés en avril 2026.

Concernant le financement, le syndicat a perçu les 400 000€ de la 3<sup>ème</sup> tranche de subvention sur le programme 2021 du département en mars 2025. Madame la Directrice indique que la 4<sup>ème</sup> tranche de subvention a été demandée en septembre dernier.

#### - 54<sup>EME</sup> TRANCHE

Madame la Directrice présente les travaux prévus de la liaison Fousseret/Marignac Lasclares, pour un montant de 1,1 M€.

Sur la commune du Fousseret, les travaux sont :

- le renforcement de la conduite en DN 350F sur 1260 ml, en remplacement DN 250F, du château d'eau du Fousseret jusqu'à la fin de l'urbanisation.
- la reprise d'environ 50 branchements, 3 antennes, 3 poteaux incendie, 3 vidanges et 1 ventouse.

Sur la commune de Marignac Lasclares (traversée du village), les travaux sont :

- le renforcement de conduite sur environ 540 ml en DN 350 F, en remplacement DN 250 fonte sur la traversée du village de Marignac Lasclares
- la reprise d'environ 15 branchements, 5 antennes et 1 ventouse.

Une demande subvention a été demandée au CD31 en septembre, sur le programme 2025, pour la 1<sup>ère</sup> tranche.

#### -TRAVAUX EN REGIE

Les travaux sont estimés à 465 000€ (hors investissement). Les chantiers de l'équipe sont :

- Pour les communes de Montastruc Saves (RD 83) et de Gratens, les travaux sont finalisés.
- Liaison Pouy de Touges/Sajas : remplacement DN 175F par DN 200 F sur 450 ml. Les travaux sont en cours.
- Distribution Pouy de Touges : remplacement DN 125F par DN 140 PVC sur 400 ml, dont 10 reprises de branchements. Les travaux sont en cours.
- Bois de la Pierre- chemin du Tremoulet : remplacement DN 75 PVC par DN 140 PVC sur 700 ml. Les travaux sont reportés pour cause de travaux d'assainissement.

Les travaux en régie sont financés par les subventions du Conseil Départemental et sur les fonds propres du Syndicat.

#### -TRAVAUX HORS TRANCHE

Les travaux en 2025 sont estimés à 1 190 000€, tous les chantiers prévus sont présentés :

- Capens – nouveau rond point : dévoiement conduites existantes DN 100 et 150 F ➤ finalisé
- Capens – rue des vieilles vignes : dévoiement conduite existante affleurante DN 200 F sur 100 ml ➤ finalisé
- Cazères- centre-ville : nouveau rond point : dévoiement conduite existante DN 110 et 150 sur 80 ml ➤ finalisé
- Cazères – château d'eau : réfection étanchéité toiture ➤ reporté
- Fonsorbes – chemin Benech : remise à la côte de 60 niches ➤ finalisé
- Fonsorbes – avenue de la gare : dévoiement conduite existante – suite construction bassin d'orage ➤ finalisé
- Fonsorbes – rue des hirondelles : remplacement conduite existante sur 100 ml DN 63 ➤ finalisé
- Lahage- AJH : remise en état compteur ➤ finalisé
- Lavernose Lacasse-chemin de Berges et rue des Pyrénées : remplacement de conduite en DN 60/125 F sur 300 ml + reprise 20 branchements (solde) ➤ finalisé
- Peyssies – route de Carbonne : remplacement conduite sur 400 ml DN 140 PVC avec reprise 17 branchements ➤ finalisé
- Rieumes – réservoir semi enterré : réfection chambre de vannes et déplacement surpresseur ➤ reporté
- Saint Clar de Rivière– chemin de la gare et mairie : reprise de branchements phase 2 ➤ finalisé
- Sainte Foy – chemin de Jude : remplacement conduite fonte DN 100 sur 160 ml ➤ finalisé
- Saint Thomas – village : remplacement alimentation et distribution CE DN 140 et 160 PVC sur 280 ml avec reprise de 6 branchements ➤ finalisé
- Saint Thomas – château d'eau : réfection colonnes alimentation distribution ➤ à venir en 2026
- Toutes communes hors Agglo: réfection de chaussée (hors tranche et équipe régie) ➤ en cours
- Communes Agglo: réfection de chaussée (hors tranche et équipe régie) ➤ en cours

- Toutes communes hors Agglo : interventions diverses : réalisation et modification de branchements, réparations de fuites/travaux divers ➤ en cours
- Communes Agglo : interventions diverses : réalisation et modification de branchements, réparations de fuites/travaux divers ➤ en cours

Sur le programme 2025, il a été demandé en septembre au Conseil Départemental une subvention pour les travaux du village de St Thomas, de la rue St Jude à Sainte Foy de Peyrolières et du village à Capens (rond-point).

Les travaux en hors tranche sont financés sur les fonds propres du Syndicat et par l'emprunt.

Madame la Directrice précise qu'un emprunt pour ces travaux hors tranche d'un montant de 800 000€ a été contracté auprès du Crédit Mutuel, banque consultée et choisie pour une durée de 20 ans, avec un taux fixe à 3.55%.

#### - AUTRES TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS

Madame la Directrice présente un tableau des dépenses en termes d'investissement, pour un montant total de 2 946 144€ facturé au 27 novembre 2022 :

- l'achat de logiciels pour le renouvellement des licences Topkapi pour les stations du Lherm et du Fousseret et l'installation du logiciel Next'Ads pour le service urbanisme, la modification du système de relève, la mise à jour du site internet, la ventilation des décomptes et la mise place du PES ASAP pour un montant de 75 815€.
- des études diverses : solde pour le schéma directeur de Cazères et Couladère, et étude du cône de rabattement de la nappe du Cap Blanc (PAT)
- l'achat de matériel industriel (organes de régulation) : évolution de pages supervision avec la fibre, des vannes pour l'entrée de l'usine et de régulation STAB du MONA, le réducteur de pression au Fousseret, des modifications de télégestion du réseau, une vanne exhaure du Lherm DN 600, et un débitmètre à Cazères pour un montant de 26 961€
- l'achat d'outillage industriel comme de boulonneuses à chocs pour le service réseau et une découpeuse de conduite pour 4 307€
- l'achat de compteurs DN15 à DN40 et de têtes émettrices pour un montant de 138 180€
- l'achat d'un véhicule léger un Express Van pour le service station
- l'achat en informatique pour un équipement au Fousseret (armoires informatiques et pare feu ordinateurs), un onduleur pour Lherm, des PC portable en remplacement, des bornes et antennes pour la télé relève, du matériel pour la sauvegarde et des tablettes de relève pour un montant de 16 012€
- l'achat de rayonnage pour le nouveau local archives pour 4 115€
- la recherche de fuites sur 9 communes pour 23 781€ (prestations de 2022 et 2023)
- l'installation de deux piézomètres à Cap Blanc (PAT)
- les travaux de l'usine du Fousseret : 1,83 M€ de travaux et MO
- la maîtrise d'œuvre pour les travaux de la 54<sup>ème</sup> tranche canalisations pour 16 550€
- la consignation de la partie civile dans le cadre de la prise illégale d'intérêt par un élu pour 5 000€.

#### - SCHEMA DIRECTEUR CAZERES/COULADERE

L'étude de ce schéma directeur d'un montant de 32 410€ HT, est programmée en 3 phases :

- Phase 1 : recueil de données, les études des besoins futurs, bilan des besoins et des ressources
- Phase 2 construction du modèle hydraulique, campagne de mesure, calage du modèle, diagnostic du réseau de distribution
- Phase 3 : propositions d'aménagements et chiffrage du schéma directeur sur 20 ans

A ce jour, l'étude est finalisée. Une subvention auprès du CD31 à hauteur de 30% soit 9 174€ a été demandée en novembre 2025, et la subvention de l'Agence de l'eau a été perçue en novembre, pour un montant de 15 290€.

Le tableau ci-après présente la synthèse des travaux à prévoir.

## Synthèse des travaux à prévoir Schéma directeur Cazères/Couladère

| Numéro d'action | Type                             | Ouvrages / canalisations | Coût (k€)          | Détails                                                       |
|-----------------|----------------------------------|--------------------------|--------------------|---------------------------------------------------------------|
| R1              | Ressource                        | Forage                   | 60                 | Diagnostic des 4 forages / puits                              |
| I1              | Interconnexion                   | Canalisation             | 3 500              | 7000 ml en DN350                                              |
| I2              | Interconnexion                   | Bâche au sol             | 1 500              | Bâche de 2000 m <sup>3</sup>                                  |
| I3              | Interconnexion                   | Pompages                 | 670                | Pompes vers Cazères, Lavelanet et Fousseret                   |
| E1              | Entretien                        | Château d'eau            | 150                | Reprise de la coupole Château d'eau Cazères                   |
| E2              | Protection                       | Château d'eau            | 15                 | Mise en place d'une clôture et d'un portail au château d'eau. |
| F1              | Recherche de fuite               | Ensemble du réseau       | -                  |                                                               |
| C1              | Comptage                         | Compteurs existants      | 75                 | Renouvellement de compteurs existants et raccordement         |
| S1              | Comptage                         |                          | 100                | Mise en place d'une sectorisation                             |
|                 | <b>TOTAL hors renouvellement</b> |                          | <b>6 070 k€ HT</b> |                                                               |
| Renou Et1       | Réseaux                          | Ensemble du réseau       | 75 k€ HT / an      | Renouvellement de 0.4 % par an horizon 5 ans                  |
| Renou Et2       | Réseaux                          | Ensemble du réseau       | 150 k€ HT / an     | Renouvellement de 0.8% par an à moyen terme (dans 5 à 10 ans) |

### - INTERCONNEXION FOUSSERET / CAZERES

Madame la Directrice présente le plan figurant dans schéma directeur départemental AEP qui prévoyait en 2019, avant que le SIECT récupère les communes de Cazères et Couladère, une interconnexion entre l'usine du Fousseret et le captage de Cap Blanc (Cazères + Couladère), afin de sécuriser les deux sites.

Cette interconnexion est importante pour le syndicat qui a déjà surdimensionné l'usine du Fousseret ainsi que le pompage d'exhaure pour pouvoir réaliser cette interconnexion et sécuriser ainsi les deux unités de production.

Les travaux consistent en la réalisation d'une canalisation d'environ 7 km entre l'usine du Fousseret et les captages de Cap Blanc, et d'une bâche de reprise à Cap Blanc. Ils seront réalisés en 2027/2028.

Une étude de faisabilité de ces travaux a été confiée au Cabinet Dumons pour un montant de 27 625€. Une subvention a été demandée au CD31 en septembre 2025, afin de réaliser cette étude et de réaliser les travaux en suivant.

Monsieur le Président ajoute que cette interconnexion est essentielle pour sécuriser les deux unités de production dans les deux sens, c'est une sécurisation tant quantitative que qualitative. Le problème de la ressource se pose lors du chômage du canal St Martory.

M. Parede demande si ce projet fait référence à une histoire de concurrence avec Réseau 31, puisqu'il y avait deux projets pour le même but.

Monsieur le Président lui répond que cela n'a rien à voir.

M. Parede se demande si cette interconnexion est vraiment indispensable pour le syndicat.

Monsieur le Président répond par l'affirmative car quand il n'y a pas assez d'eau dans la Louge ou que l'eau est de mauvaise qualité, le syndicat peut utiliser cette interconnexion, et aussi c'est un moyen de pallier aux éventuels problèmes de qualité d'eau au niveau des captages de Cazères. L'intérêt est de sécuriser le réseau et de développer le maillage pour pouvoir renforcer les réseaux.

M. Coste demande si le syndicat est sûr des captages de Capblanc, pas pour un problème de quantité mais plus sur un souci de qualité car ailleurs les captages sont arrêtés.

Monsieur le Président rappelle que la gestion de l'eau de Cazères a été confiée au syndicat en 2019. L'étude du schéma directeur est engagée depuis longtemps. La ressource de Cap blanc est peu chère et suffisante en quantité, le temps que ce système tient le captage resta tel quel en l'état.

M. Chantran demande si le renouvellement des schémas a lieu tous les 15 ans. De fait, il y a eu du retard à cause du dossier Agglo du Muretain.

Monsieur le Président dit que le syndicat a fait de nombreux investissements en réponse à toutes les demandes d'urbanisation.

Madame la Directrice indique que la projection du schéma actuel va jusqu'en 2035 et que la projection en termes de population était optimiste. Il est à réactualisé en 2026/2027 au niveau des canalisations.

La phase 1 de l'étude de faisabilité de l'interconnexion Fousseret/Cazères a été finalisée. L'étude sera terminée en 2026 pour des travaux en 2027-2028. Le syndicat compte sur l'aide de l'agence de l'eau et du département pour les financer.

## ASSAINISSEMENT

### - ADMISSION EN NON VALEUR

Il convient d'admettre en non valeur des créances assainissement irrécouvrables pour un montant de 4065,90€ concernant 111 pièces sur les exercices de 2010 à 2025.

Monsieur le Président met aux voix cette admission en non valeur pour un total de 4065,90€.

*☞ Adopté à l'unanimité*

### - EFFACEMENT DE DETTES EAU POUR SURENDETTEMENT

Il convient d'autoriser l'effacement de dettes pour surendettement concernant des factures assainissement pour un montant de 63,80€.

Monsieur le Président met aux voix cette autorisation d'effacement de dettes pour surendettement.

*☞ Adopté à l'unanimité*

### - CONTROLE DE L'EXISTANT

En 2025, les installations existantes d'assainissement non collectif des communes de Lautignac, Le Pin Murelet, Montastruc Savès et Sajas ont été contrôlées, soit un total de 174 contrôles réalisés.

Il est proposé de contrôler en 2027 la commune de Mondavezan, la dernière commune restant à contrôler, pour environ 200 installations.

### - BILAN DES CONTROLES 2025

En novembre 2025, 890 contrôles ont été effectués depuis le début de l'année : 115 pour les installations neuves, 133 pour les contrôles avant-vente, 468 pour le bon fonctionnement et 174 pour l'existant sur 272 prévus (Lautignac, Sajas, Le Pin Murelet et Montastruc Savès). 145 avis techniques ont également été donnés par le SPANC.

#### - PREVISION DES CONTROLES 2026

Pour l'année 2026, 1600 contrôles sont prévus. Les prévisions sont : 150 avis techniques, 130 contrôles pour les installations neuves, 140 pour les contrôles avant-vente, 1235 pour le bon fonctionnement (dont 337 de 2025), et 100 environ pour l'existant.

#### -PROPOSITION TARIFS ASSAINISSEMENT 2026

Une augmentation des tarifs de 2,2% est proposée pour le contrôle des installations neuves (280€ HT dont 112€ HT pour avis technique et 168€ HT pour le contrôle neuf) et de 2,1% pour les contrôles avant-vente (195€ HT). Aucune augmentation n'est appliquée pour les contrôles de bon fonctionnement (90€ HT) et les contrôles de l'existant (120€ HT).

Monsieur le Président met aux voix cette augmentation des tarifs pour l'assainissement non collectif pour 2026

*☞ Adopté à l'unanimité*

Il est proposé d'augmenter de 2% le tarif de la redevance facturée aux communes pour la prestation de facturation et recouvrement de l'assainissement collectif, le tarif par facture serait de 2,60€ HT en 2026 (2,55€ HT en 2025).

Monsieur le Président met aux voix l'augmentation de cette redevance ☞ *Adopté à l'unanimité*

#### - OUVERTURE DE 25% DES CREDITS D'INVESTISSEMENTS EAU 2025

Il convient d'approuver à partir de janvier 2026 l'ouverture anticipée des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits d'investissements prévus sur le budget Assainissement 2025.

Monsieur le Président met aux voix cette ouverture jusqu'à 25% des crédits d'investissements 2025

*☞ Adopté à l'unanimité*

### GESTION DU PERSONNEL

#### -RECRUTEMENTS ET INFORMATIONS DIVERSES

Madame la Directrice fait un point sur la gestion du personnel :

##### *-Nominations suite concours :*

- Vincent ROSSIGNOL (agent entretien biens) : titularisation adjoint technique au 01/10/2025
- Frédéric ROSSIRE (agent réseau) : titularisation adjoint technique au 01/10/2025
- Othman CHAOUILI (agent stations) : nomination au grade d'agent de maitrise au 01/01/2026 suite à l'obtention du concours

##### *-Contractuels :*

- Delphine PALAU (agent accueil) : mission intérim prolongée jusqu'au 31/01/2026
- Melvin LAMBERT (agent réseau) : mission intérim prolongée jusqu'au 31/12/2025
- Julien FUGIER (agent réseau) : CDD prolongé du 1/01 au 31/03/2026

#### -REVISION DU RIFSEEP

Il est proposé à l'Assemblée de réviser la délibération du RIFSEEP établie en 2018 puis revue en 2019 et 2020, en apportant les modifications suivantes :

Article 3 relatif au Maintien à titre individuel : suppression de l'article qui a pris effet à la mise en place du RIFSEEP en 2019.

Article 4 relatif à l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) :

- liste des carrières représentée sous forme de tableau et ajout d'une définition pour chaque critère
- maintien du traitement de base et de l'IFSE pendant les 3 premiers mois d'un congé maladie (pas de dégressivité de l'IFSE à 75% le deuxième mois puis 50% le troisième mois), suite à la loi des finances de février 2025 qui réduit de 90% le traitement de base de l'IFSE pendant ce congé
- en cas de requalification d'un congé maladie en congé de longue maladie ou longue durée, les primes versées demeurent acquises à l'agent

Article 5 relatif au Complément Indemnitaire Annuel (CIA) :

- modulation possible du CIA en fonction des indisponibilités de l'agent ayant entraîné des conséquences sur l'atteinte des objectifs ou la manière de servir

Article 6 relatif à la répartition par cadre d'emploi et par groupes de fonctions :

- mise à jour du tableau de répartition en fonction de l'évolution des postes au sein de la collectivité

Un élu de l'Assemblée précise que les agents ont des droits et des obligations, donc le fait de sanctionner la prise de jour de grève dans l'indemnité du CIA dit que « c'est abusé », et un non-respect du droit de grève. Il ajoute qu'il faut faire attention à la façon dont les propos sont amenés « le syndicat ne peut pas dire que si un agent fait grève on lui enlève le CIA ».

Il est rappelé que le CIA est attribué en fonction des critères sur un total de 25 points lors de l'entretien individuel annuel des agents.

Monsieur le Président met aux voix cette révision de la délibération du RIFSEEP ☞ *Adopté à l'unanimité*

- CONTRAT ASSURANCE STATUTAIRE

Dans le cadre du contrat de groupe relatif à l'assurance statutaire conclut pour les années 2026-2029 via le CDG31 avec Willes Towers assurance, il convient d'entériner les taux de couverture IRCANTEC (0,5%) et CNRACL (11,4% avec indemnisation des indemnités journalières à 90% et franchise à 10 jours fermes d'arrêt) choisis par le syndicat.

Monsieur le Président met aux voix cette approbation des taux de couverture IRCANTEC et CNRACL

☞ *Adopté à l'unanimité*

- TABLEAU DES EFFECTIFS

Il est proposé d'instaurer et de mettre à jour le tableau des effectifs du syndicat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 et de supprimer tous les postes vacants restés ouverts et non nécessaires. Ce tableau représente exactement le nombre de postes qui sont pourvus (58) et correspondant aux besoins du syndicat.

TABLEAU DES EFFECTIFS - 01/01/2026

| Catégorie | Cadre d'emplois                         | GRADES                                   | Effectifs<br>budgétaires<br>créés | Dont à<br>temps non<br>complet | Effectif<br>pouvus | Dont pourvus<br>par un<br>fonctionnaire | Dont contractuels<br>permanents |
|-----------|-----------------------------------------|------------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------|--------------------|-----------------------------------------|---------------------------------|
| A         | Ingénieurs Territoriaux                 | Ingénieur principal                      | 1                                 |                                | 1                  | 1                                       |                                 |
|           |                                         | Ingénieur                                | 2                                 |                                | 2                  | 2                                       |                                 |
|           | Attachés territoriaux                   | Attaché principal                        | 0                                 |                                |                    |                                         |                                 |
|           |                                         | Attaché                                  | 1                                 |                                | 1                  | 1                                       |                                 |
| B         | Techniciens territoriaux                | Technicien principal 1° classe           | 2                                 |                                | 2                  | 2                                       |                                 |
|           |                                         | Technicien principal 2° classe           | 0                                 |                                |                    |                                         |                                 |
|           |                                         | Technicien                               | 3                                 |                                | 3                  | 3                                       |                                 |
|           | Rédacteurs territoriaux                 | Rédacteur principal 1°classe             | 0                                 |                                |                    |                                         |                                 |
|           |                                         | Rédacteur principal 2°classe             | 1                                 |                                | 1                  | 1                                       |                                 |
|           |                                         | Rédacteur                                | 0                                 |                                |                    |                                         |                                 |
| C         | Agent de maîtrise                       | Agent de maîtrise principal              | 10                                |                                | 9                  | 9                                       |                                 |
|           |                                         | Agent de maîtrise                        | 7                                 |                                | 7                  | 7                                       |                                 |
|           | Adjoints techniques<br>territoriaux     | Adjoint technique principal 1°classe     | 71 (28h00)                        |                                | 7                  | 7                                       |                                 |
|           |                                         | Adjoint technique principal 2°classe     | 2                                 |                                | 2                  | 2                                       |                                 |
|           |                                         | Adjoint technique                        | 81 (3h00)                         |                                | 8                  | 8                                       |                                 |
|           | Adjoints administratifs<br>territoriaux | Adjoint administratif principal 1°classe | 6                                 |                                | 6                  | 6                                       |                                 |
|           |                                         | Adjoint administratif principal 2°classe | 4                                 |                                | 4                  | 4                                       |                                 |
|           |                                         | Adjoint administratif                    | 4                                 |                                | 4                  | 4                                       |                                 |
|           |                                         |                                          | 58                                |                                | 57                 | 57                                      |                                 |

Madame la Directrice dit que ce tableau sera communiqué lors de toute création de postes.

Dans le cadre de la gestion du personnel, les points abordés ont été validés par le CST qui s'est réuni le 24 novembre dernier.

Monsieur le Président met aux voix le tableau des effectifs du syndicat *Adopté à l'unanimité*

## AUTRES THEMES

### - MARCHES PUBLICS

Madame la Directrice présente la liste des marchés publics attribués et à lancer pour l'année 2026 :

- Travaux 54<sup>ème</sup> tranche canalisations, liaison Fousseret/Marignac Lasclares 1 900 ml DN 350 fonte ➤ lancement appel d'offres mi décembre 2025, CAO en mars 2026
- Achat de produit de traitement : charbon actif en grain pour la station du Fousseret pour un montant de 130 000€ ➤ l'appel d'offres est en cours, la CAO du 9 décembre a reçu quatre réponses, et la société Jacobi a fait une proposition à 80 000€, soit moins que ce qui était prévu
- Achat de produit de traitement : charbon actif en poudre pour la station du Lherm et en micro grain pour le Fousseret pour un montant de 150 000€ ➤ le marché est à lancer en 2026

Monsieur le Président met aux voix l'ensemble des marchés attribués et à lancer en 2026 *Adopté à l'unanimité*

### - ACCEPTATION EXTENSION CA GOT POUR BONREPOS SUR AUSSONNELLE

La commune de Bonrepos sur Aussonnelle se retire du Muretain Agglo et adhère au Grand Ouest Toulousain (GOT) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Le GOT a délibéré le 21 octobre 2025 pour demander par anticipation l'extension du périmètre d'intervention du syndicat pour le GOT aux compétences eau et assainissement non collectif pour Bonrepos sur Aussonnelle.

Il convient que le syndicat ainsi que tous mes membres acceptent cette demande d'extension de périmètre.

Monsieur le Président met aux voix cette acceptation de demande d'extension du périmètre pour la commune de Bonrepos sur Aussonnelle ☞ *Adopté à l'unanimité*

#### - CONVENTION AVEC SMAGLT POUR PAT CAZERES

Mme la directrice informe que le Syndicat Mixte Garonne Aussonnelle Louge Touch (SMAGLT) réalise des travaux visant à améliorer l'état des milieux aquatiques du bassin du Garagnon, situé à proximité du captage de Cap Blanc.

Il est proposé à l'assemblée, par une convention, de participer à hauteur de 50% au financement de ces travaux qui contribueront à améliorer la ressource en eau en réduisant les pollutions diffuses. Le montant de cette participation est estimé à 18 845€ HT, elle sera subventionnée à hauteur de 70% par l'agence de l'eau, dans le cadre du PAT de Cazères.

M. Dintilhac, président du SMAGLT, informe que la prévention des ressources est essentielle, elle peut se faire par la mise place d'abreuvoirs, de pré écosystème et d'une bonne gestion des milieux aquatiques.

Monsieur le Président met aux voix cette participation financière avec le SMAGLT pour l'amélioration de la ressource en eau ☞ *Adopté à l'unanimité*

#### - CONVENTION AVEC CHAMBRE AGRICULTEUR POUR PAT CAZERES

La chambre de l'Agriculture (CA) réalise un accompagnement technique des agriculteurs afin de diminuer les transferts de nitrates et de produits phytosanitaires vers la nappe mobilisée sur le captage de Cap Blanc.

Dans le cadre de son 12<sup>ème</sup> programme, l'Agence de l'Eau souhaite que les producteurs d'eau deviennent maîtres d'ouvrage des actions menées par la CA dans le cadre des PAT. L'animateur du PAT de Cazères travaille en étroite collaboration avec la CA, il pilote la problématique de cette zone de captage qui est large de 50 hectares, pour mieux encadrer les activités des agriculteurs et protéger cette zone.

En conséquence, il est proposé que le SIECT pilote les actions réalisées et financées par la CA qui contribuent à protection du captage, perçoive les subventions afférentes de l'agence (70%) et les reverse à la CA. Une convention avec la CA qui fixe en ce sens les modalités d'exécution et de financement de ses actions est ainsi proposée à l'assemblée.

Monsieur le Président met aux voix cette convention avec la chambre de l'agriculture ☞ *Adopté à l'unanimité*

#### - DOSSIER MURETAIN AGGLO

Monsieur le Président rappelle l'historique de la délibération du 25 mai 2021 portant reprise de la compétence eau au SIECT.

Il indique que la requête en référé du SIECT contre les délibérations du Muretain du 16 septembre 2025 et du SIVOM SAGE du 17 septembre 2025 relatives à l'extension du périmètre du SIVOM aux 14 communes pour la compétence eau potable, ont été rejetées par le TA le 10 novembre 2025 au motif qu'elles constituent des actes préparatoires à l'arrêt préfectoral d'extension du périmètre du SIVOM.

Monsieur le Président a rencontré le nouveau sous-préfet, qui souhaite que le syndicat fournisse un planning de pose des compteurs en lien avec les services du Muretain Agglo. La pose de ces compteurs reste à la charge du Muretain Agglo. Le planning envisagé est donc de poser un compteur par semaine.

Monsieur le Président dit que le syndicat a un taux de désendettement correct à 3,4 années alors que celui du SAGE est de 11 années, ce qui montre une situation financière « pas simple » pour le SAGE. La chambre régionale des comptes avait fait part dans son rapport d'une dégradation de la capacité d'investissement du SAGE et qu'à terme il serait inévitable de revoir le prix de l'eau qui est « anormalement bas ».

M. Parede fait part de son inquiétude quant à la situation financière du syndicat si le prix de revente de l'eau est trop bas, au vu des difficultés financières du SAGE et de leur capacité à payer.

Monsieur le Président lui répond que si le SAGE ne peut honorer le prix de la revente d'eau que le syndicat veut fixer, il sera dans l'obligation d'augmenter leur prix de l'eau, jugé trop bas.

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la plainte déposée par le syndicat contre de M. Delahaye (directeur du SAGE) pour prise d'intérêt illégal, le tribunal judiciaire de Toulouse a conclu sur des faits clairs de prise illégale d'intérêt, de corruption passive et active, et de favoritisme. Pour autant le procureur a classé l'affaire.

Le syndicat est encore dans l'attente de l'arrêté du Préfet qui acte l'extension du périmètre du SIVOM SAGe aux 14 communes du Muretain pour l'eau potable.

#### -DECISIONS DU PRESIDENT

Madame la Directrice évoque les décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations depuis la dernière Assemblée Générale du mois de mars 2025. Elles sont résumées dans le tableau ci-après :

| Décisions                                                                                             | 4 <sup>ème</sup> trimestre 2025                                                                                                                                                              |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Souscription emprunts<br>(montant inférieur à 2 000 000 €)                                            | <i>Souscription emprunt de 800 000€ : travaux hors tranche 2025, banque retenue<br/>Crédit Mutuel</i>                                                                                        |
| Gestion des contentieux                                                                               | * Litige SIECT / MURETAIN AGGLO pour reprise compétence eau : préparation audience, rédaction mémoire référé et audience 11-06 (Cabinet ADALTYS)<br>- Honoraires = 15 927,45 € (+ 7 794,46€) |
|                                                                                                       | * Litige SIECT / SIVOM SAGe crématatorium : suivi depuis mai avec analyse rapport expert et autres (Cabinet T&L Avocats)<br>- Honoraires = 3 449,31€ (+2 000€)                               |
| Acceptation indemnités sinistre de quelque nature que ce soit, versées par les compagnies d'assurance | * Sinistralité statutaire :<br>- indemnisations journalières suite maladies = 98 341,34 € (+9 561,92€)                                                                                       |
| Passation, signature et exécution de toute convention sans effet financier ou avec recette            | <i>Néant</i>                                                                                                                                                                                 |
| Autres décisions                                                                                      | <i>Néant</i>                                                                                                                                                                                 |

#### QUESTIONS DIVERSES

Pas d'autre sujet à débattre. La séance est close à 20h50.

Le Président,  
Paul Marie BLANC

Le Secrétaire de séance,  
Jean Christophe SANCHEZ

